

 ÉCOLE DE MUSIQUE DE BIÈVRES - TARIFS ANNUELS 2021/2022									
ADHÉSION INDIVIDUELLE : 45 euros									
COURS INDIVIDUELS D'INSTRUMENTS (y compris MAO)									
Coefficient familial	A	B	C	D	E	F	G	H	Hors VGP
Tarifs Enfants (jusqu'à 18 ans) (incluant le solfège et les ateliers de musique d'ensemble)									
30 mn	270	328	386	444	502	560	618	676	734
45 mn	405	492	579	666	753	840	927	1014	1101
Duo 50 mn	248	301	354	407	460	513	567	620	673
Tarifs Adultes (plus de 18 ans)									
30mn	340	411	482	553	624	695	766	837	908
45 mn	510	617	723	830	936	1043	1149	1256	1362
Duo 50 mn	312	377	442	507	572	637	702	767	832
Réductions sur les tarifs des cours individuels :									
- 5% pour 2 élèves inscrits, 10% de réduction pour 3 élèves inscrits, 15% de réduction pour 4 élèves et plus.									
- 50% pour le même élève inscrit en 2ème instrument (durée max 30 mn). Réduction non cumulable avec les réductions ci-dessus.									
ATELIERS ET COURS COLLECTIFS (tarifs par discipline)									
ENFANTS jusqu'à 18 ans non inscrits en instrument : 240€ (Eveil, Ecole du rythme, solfège, Atelier Rock, orchestre)									
ADULTES non inscrits en instrument : 300 € (Orchestre, atelier Rock, Ensemble vocal)									
240 € Ateliers jazz ou solfège ou RLR (ados et adultes)									
ADULTES déjà inscrits en instrument : participation de 60€ par atelier									
Réductions sur les tarifs des ateliers et cours collectifs pour les élèves non inscrits en instrument :									
50 % pour le même élève inscrit en 2ème atelier									

Modalités de paiement des frais d'inscription

L'encaissement des chèques et les prélèvements interviennent à compter du 15 octobre 2021.

L'adhésion de 45€ n'est pas remboursable même en cas de renonciation. **Toute année commencée est due.**

Pour les abandons en cours d'année, seuls les cas particuliers suivants seront pris en compte :

1. En cas de déménagement
2. Pour des raisons de santé motivées par un certificat médical justifiant l'abandon définitif.

Toute demande de congé ou démission partielle ou totale doit faire l'objet d'un courrier postal ou électronique adressé à l'Ecole de Musique.

Calcul du quotient familial

Quotient familial		
INF		A
ENTRE	294,00 €	B
ENTRE	428,00 €	C
ENTRE	621,00 €	D
ENTRE	902,00 €	E
ENTRE	1 308,00 €	F
ENTRE	1 898,00 €	G
SUP	2 751,00 €	H

Afin que le tarif maximum ne vous soit pas appliqué automatiquement, vous devez, pour les cours d'instrument, faire calculer votre quotient familial en Mairie ou nous fournir les pièces justificatives (justificatif de domicile et dernier avis d'imposition).

QUOTIENT = (Revenus imposables + Allocations familiales) / 12 mois / nombre de parts.

Calcul du nombre de part (différent de l'administration fiscale) : 1 parent = 1 part, 1 enfant = 1 part, 1 part supplémentaire si enfant ou adulte handicapé, parent isolé ou veuf.

Dans le cadre du cursus instrumental, le solfège et la pratique collective sont obligatoires. Toute absence devra être signalée au professeur **et** par mail à contact@musique-bievres.org

La constitution des classes de solfège et leurs horaires seront affichés sur place fin juin et sur www.musique-bievres.org

Journée des associations : **Samedi 4 septembre 2021**
 Reprise des cours : **Lundi 13 septembre 2021**